

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

...

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014.

La présidente relève que le Conseil municipal vient d'avoir une longue discussion sur les comptes 2014. Elle ne passera pas donc pas la parole à M. Locher puisqu'il a déjà présenté le sujet. En revanche, pour la forme, elle passe la parole à M. Fassbind, président de la commission Finances.

M. Fassbind n'a rien à ajouter.

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et 9 abstentions par les Commissions Réunies le 29 avril 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par 12 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 35'296'456.50 aux charges et de CHF 32'378'793.77 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 2'917'662.73.
3. D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 4'525'862.44 aux dépenses et de CHF 1'071'616.65 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'454'245.79.

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'454'245.79 par l'autofinancement à raison de CHF 1'395'933.62 au moyen de la somme de CHF 4'313'596.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et moins l'excédent de charges CHF 2'917'662.73.
Le solde non couvert, au montant de CHF 2'058'312.17, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 2'917'662.73 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2014.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 135'835'394.29 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 97'723'621.15
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 38'111'773.14</u>
Total de l'actif	CHF 135'835'394.29

et au passif un montant de CHF 135'835'394.29 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 4'000'708.72
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 5'461'665.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'297'329.50
- Provisions (nature 24)	CHF 16'291'489.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 17'061'013.30
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 91'723'188.77</u>
Total du passif	CHF 135'835'394.29

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 12'600'000.-, étant encore précisé que l'engagement conditionnel envers la CAP au 31 décembre 2014 s'élève à CHF 5'598'000.-.

M. Heimendinger précise qu'avant le débat, le groupe des Vert'libéraux avait décidé de s'abstenir.